

CONSEIL COMMUNAL DU 09 NOVEMBRE 2009

PRESENTS : Mr Jean Claude DEWEZ, Bourgmestre
Mme Marie Catherine JANSSEN, Mrs Grégoire DOBBELSTEIN, Jean-Pierre TEHEUX,
Melle Ariane POLMANS, Echevins
Mrs Joseph CLOES, Jacky NELISSEN, Paul CLOCKERS, Serge BELLEFLAMME, Mme France HOTTERBEECH,
Mme Marie-Eve DHEUR, Mrs Eric GERARD, René MICHIELS et Mme Carine DELEU-LADURON,
Conseillers
Mme Huguette VAN MALDER, Présidente du CPAS
Melle Jocelyne LEBEAU, Secrétaire

Mme Patricia DRIESSENS-MARNETTE, Conseillère communale, est absente et excusée.
Melle Dominique BRAUWERS et Mr Gregory HALLEUX, Conseillers communaux, entrent en séance pendant le temps d'interpellation.

INTERPELLATIONS CITOYENNES

Mr le Bourgmestre :

- ❖ rappelle l'extrait du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal du 22.02.2007 relatif à : « Participation des citoyens – Droit d'interpellation du Collège communal » ;
- ❖ invite Mr Georges DEFAUWES à présenter ses deux demandes d'interpellation conformément à la décision du Collège communal du 24.11.2009, et portant sur les objets suivants :
 1. Albert THYS et le Musée communal Albert THYS
 2. Education, culture et citoyenneté

Mr Georges DEFAUWES prend la parole, précise que les deux objets seront regroupés et lit le texte suivant :

« Mr le Président, Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers, Mademoiselle la Secrétaire,

Avant d'aborder les thèmes prévus, je me présenterai brièvement et situerai certains faits qui ont orienté la vie dalhemoise.

Je suis né en 1941, à Thimister, village au centre du Pays de Herve.

Vers 16 ans, chez beaucoup d'adolescents, c'est la période de l'éveil éducatif et culturel, de la contestation de la société existante, de la recherche d'un idéal de vie qui se créent. J'en retiens une phrase prononcée lors d'une conférence par une personne qui a consacré toute sa vie à aider des paumés ou des déshérités : *l'humanité avance mm par mm ...* à condition de la faire avancer !, on doit s'y mettre tous pour la faire avancer ...

J'ai suivi mes études d'instituteur à l'école normale de l'Etat à Verviers.

En 1963, après avoir enseigné un an et terminé mon service militaire, j'ai la grande chance d'être nommé à l'école communale des garçons à Dalhem, village convivial et accueillant, et de travailler en équipe avec des collègues compétents et soucieux de pédagogie.

En 1965, je deviens chef de l'école des garçons en remplacement de Mr Pliers.

Une simple observation nous montre l'accélération du mode de vie dans les années 60 : en 1963, 2 élèves de ma classe ont un téléviseur à la maison ; en 1969, 2 élèves n'en ont pas !

Vers 1970, on assiste aux premières rationalisations des écoles. Certaines petites écoles à 6 classes comme Feneur et Saint-André ne résistent pas.

En 1974, le Conseil communal décide la fusion des écoles communales des filles et des garçons.

1976 est une année importante, deux événements sont à signaler.

1. Un fait assez rare peut-être unique en Wallonie, a lieu à Dalhem : les pouvoirs organisateurs de l'école communale et de l'école libre, décident les écoles de Dalhem pour la rentrée de septembre.
2. octobre 1976 voit les premières élections communales du grand Dalhem et la fusion de nos 8 villages. De près de 50, le nombre des conseillers pour les 8 villages passe à 15.

Le 1^{er} janvier 1977, la majorité de 8/7 devient minorité de 7/8. Mme Maistriaux étant déjà nommée bourgmestre le restera. Mr Bolland devient le 1^{er} échevin de la nouvelle majorité.

Fin janvier 1977, j'invite les membres du Collège à visiter l'Ecole d'en haut. Son état des lieux et le manque de locaux à l'école d'en bas détermineront rapidement le premier grand projet de la nouvelle entité de Dalhem : la création d'un complexe scolaire et sportif.

En septembre 1978, la réunion des écoles permet une direction sans classe et permet aussi d'atteindre les normes de construction scolaire. Le projet de construction, très bien mené, verra l'inauguration de la nouvelle école en 1985.

ALBERT THYS

Albert Thys (Dalhem 1849 – Bruxelles 1915) est sans conteste la personnalité la plus importante de l'histoire de Dalhem.

Secrétaire du roi Léopold II pour les affaires coloniales, officier d'ordonnance, grand organisateur du développement économique du Congo, financier et homme d'affaires de génie mais aussi humaniste au grand cœur, il fut l'un des rares conseillers du Roi à prévoir et à dénoncer les dérives de celui-ci.

En 1904, il démissionna en qualité d'Officier d'ordonnance du Roi et n'hésita pas à critiquer ouvertement la politique au Congo, propriété personnelle de Léopold II jusqu'à la reprise de l'Etat Indépendant du Congo par la Belgique en 1908.

En 1918, peu après la fin de la guerre, la dépouille d'Albert Thys est inhumée dans le vieux cimetière de Dalhem. Elle y repose près de sa famille et beaucoup de ses descendants y sont enterrés dont son petit-fils, le grand poète Odilon-Jean Périer.

La personnalité exceptionnelle de Thys fait partie du patrimoine dalhemois, wallon, belge mais aussi congolais.

Les descendants directs d'Albert Thys aimaient Dalhem et y ont séjourné fréquemment.

Il faut signaler que la restauration de l'Administration communale de Dalhem (vers 1930) fut offerte aux habitants de la commune par les mécènes Mr et Mme Henry Leboeuf-Thys comme l'attestait une inscription très malencontreusement disparue lors de la construction de l'annexe latérale gauche de la Maison communale.

En 1948, à l'occasion d'importantes festivités marquant le cinquantième anniversaire de l'inauguration du chemin de fer au Congo, le monument – buste d'Albert Thys est inauguré en face de sa maison natale, la maison du Wichet, dans la vieille ville de Dalhem.

La première édition de l'excellent livre de René J. Cornet *La bataille du rail* consacré à l'œuvre de Thys et une plaquette du 50^{ème} anniversaire datent de cette époque.

LE MUSEE COMMUNAL ALBERT THYS

En 1961, la famille Thys et l'Administration communale de Dalhem décident la création du Musée communal Albert Thys. Ce musée, installé dans le petit local annexe à droit de l'Hôtel de ville, reprend, entre autre, une vitrine du pavillon du Congo de l'Exposition Universelle de Bruxelles de 1958.

En 1980, grâce à la constitution de l'a.s.b.l. Dalhem 900^{ème} anniversaire présidée par Pierre Schyns, les Dalhemois fêtent dignement les 900 ans d'existence de leur forteresse, capitale de Comté.

En 1983, cette a.s.b.l. se transforme en l'a.s.b.l. Dalhem 900^{ème} dont les objets deviennent la défense et la protection du patrimoine local. Cette a.s.b.l. est présidée par Georges Defauwes, directeur de l'école de Dalhem, jusqu'à sa dissolution en 2004.

En cette année 1983, les objets du musée sont transférés, momentanément, dans le grenier de l'école communale, rue Francotte, pour donner plus d'espace aux policiers communaux.

Quelques mois plus tard, un événement inattendu permet de découvrir l'existence d'un apport historique et ignoré. En effet, un étudiant de la V.U.B. souhaite consulter les documents du Musée afin d'y retrouver des lettres écrites par Albert Thys lors de son premier voyage au Congo (1887-1888). Une lecture attentive de cette correspondance ainsi que celle d'autres lettres de la même époque conservées au Fonds Thys du Musée Royal de l'Afrique centrale fait apparaître aux membres de l'a.s.b.l. Dalhem 900^{ème} des facettes inconnues de Thys dont ses qualités de justice et de bonté.

L'a.s.b.l. Dalhem 900^{ème} s'engage à restaurer la mémoire d'Albert Thys, ce grand remueur de pierres, d'hommes et de capitaux mais aussi cet humaniste au grand cœur comme en témoignent les lettres inédites.

Ces lettres confidentielles étaient destinées uniquement à son épouse et à sa famille. Elles constituaient donc un apport historique important comme l'ont souligné plus tard les grands historiens Jean Stengers et Pierre Salmon.

En 1985, le nouveau complexe scolaire de Dalhem est inauguré et l'a.s.b.l. Dalhem 900^{ème} fait don de 10 vitrines pour créer un musée de Dalhem, ancienne capitale de Comté.

En 1986, le projet d'éditer les lettres du premier voyage d'Albert Thys au Congo voit le jour.

Ce projet coordonné par l'asbl Dalhem 900^{ème} est le fruit de la collaboration de l'a.s.b.l. Dalhem 900^{ème}, de l'Administration communale de Dalhem, de la Députation Permanente et la Province de Liège, de la C.G.E.R. Liège-Luxembourg et de la famille Thys.

Fin 1987, il se finalise par l'édition du livre.

MALAMOU – Journal d'Albert THYS – *Lettres écrites à son épouse lors de son premier voyage au Congo en 1887/1888*.

375 pages dont 13 préfacées par Mr Pierre Salmon, professeur à l'U.L.B., spécialiste de l'Afrique centrale, et un index bibliographique élaboré par les Services culturels de la Province de Liège.

Deux autres projets parallèles se grefferont sur le premier :

- l'organisation d'une EXPOSITION en janvier et février 1988 à la galerie de la CGER à LIEGE, à l'initiative de Dalhem 900^{ème} : *L'Afrique centrale, il y a 100 ans*, avec l'aide de nombreuses associations dont le Musée Royal de l'Afrique Centrale et le concours précieux de la Ville de Visé par un détachement très apprécié de Mr Jean-Pierre Lensen, conservateur de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Visé et de la Basse-Meuse.
- la création et l'inauguration du nouveau Musée Albert Thys en mars 1988 dans le réfectoire du nouveau complexe scolaire et sportif. Une grande partie des documents iconographiques de l'exposition sont intégrés dans de nouvelles vitrines offertes par la Commune de Dalhem pour le transfert enrichi du Musée.

Le FONDS Albert Thys du Musée peut être accessible aux chercheurs. Il regroupe :

- les 9 volumes de discours, conférences et écrits d'Albert Thys qui furent confiés, par la famille, à la Commune de Dalhem, lors de la création du Musée Thys,
- des correspondances d'Albert Thys,
- divers livres et revues concernant Albert Thys et le Congo,
- un inventaire des documents du Fonds,
- les archives des a.s.b.l. Dalhem 900^{ème}.

2005 est une année importante pour mieux connaître et mieux faire connaître encore la vie exceptionnelle d'Albert Thys :

- L'élaboration de quatre nouveaux panneaux complètent les informations du Musée : textes montrant l'humaniste de Thys et documents sur la ville créée par le fondateur du chemin de fer qui porta le nom de THYSVILLE et plus tard de MBANZA-NGUNGU (panneaux offerts par Dalhem 900^{ème}).
- La préparation et la journée du 4 juin : Dalhem/Thysville/Mbanza-Ngungu.

Nos amis congolais originaires de Mbanza-Ngungu y débute les festivités du centenaire de leur ville à Dalhem, village natal d'Albert Thys. Ils viennent se recueillir sur la tombe d'Albert Thys et décident de le choisir comme le grand-père fondateur de leur cité.

Cette journée constitue le début d'un partenariat DALHEM / MBANZA-NGUNGU.

- La parution et la présentation du livre de Georges Defauwes : Albert THYS, de Dalhem au Congo. « Les facettes méconnues d'un personnage d'exception »
- 71 pages – dans la collection Comté de Dalhem. Edition du Domaine – Touristique de Blegny-Mine A.S.B.L.
- La création du site Internet de la commune de Dalhem consacré à Albert Thys : www.dalhem.albertthys.be

Comme je l'avais souhaité depuis plusieurs années, après avoir terminé les inventaires du fonds Thys et du musée, le moment est arrivé pour passer le relais à l'Administration communale et de vous présenter, dès maintenant, ma démission de conservateur du Musée communal Albert Thys, fonction qui m'avait été demandée par le Collège en 1988. Elle deviendra effective lorsque l'inventaire sera paraphé par Mme Polmans et moi-même.

De cette fonction *culturelle*, volontaire et bénévole, je vous avouerai un regret (disons culturel) :

Aucun échevin de la culture de 1988 à 2006 (je m'arrête à cette date) n'a pensé envisager à organiser une visite guidée du musée, au niveau de la commune.

J'ouvre une petite parenthèse d'un autre regret culturel qu'il n'était peut-être pas possible de réaliser à l'époque. Après l'école supérieure de pédagogie, j'ai suivi les cours d'aptitude à la gestion d'une bibliothèque et j'ai ; vers 1971, proposé mes services à la création d'une bibliothèque à Dalhem. D'autres projets étant plus urgents, entre autre la restauration de l'administration communale, le village de Dalhem ne verra l'ouverture d'une bibliothèque communale que quelque 25 ans plus tard ... !

Je me fais un plaisir de remercier quelques personnes qui m'ont apporté depuis longtemps ou récemment leur soutien :

- Mme Blondeau, notre « attachée culturelle communale, à mi-temps ou à 1/3 temps... » pour sa grande disponibilité et ses encouragements.
- Mme Janssen qui a été le premier échevin à s'intéresser concrètement au Musée. Je la remercie pour m'avoir demandé, en 2004 je crois, si je souhaitais faire inscrire une somme au budget communal pour le Musée. Elle m'a aussi proposé une aide communale pour l'édition de mon livre en 2005 au cas où son édition ne pourrait se faire par Blegny-Mine. Elle a ensuite soutenu auprès du Collège ma proposition de créer un site communal Albert Thys reprenant le contenu de mon ouvrage.

Des pensées cordiales vont à tous mes amis du 900^{ème} pour cette belle aventure. Un merci particulier à mon ami Jean Vervier, disponible quand une aide était nécessaire et particulièrement en mai/juin 2005 pour préparer la visite des délégués de Mbanza-Ngungu.

Merci à Madame Polmans, pour son intérêt, dès octobre 2005, et pour son souci de pérenniser le Musée, j'y associe les membres du Collège pour l'accord aux diverses demandes que je leur avais soumises dont l'archivage des documents du 900^{ème}.

Le dernier merci ira à Mademoiselle Lebeau. C'est quand même bien d'avoir **une** secrétaire communale avec un beau sourire en toute circonstance ! Merci pour votre souci du service à rendre.

Le vingtième siècle et le début de celui-ci ont amené plus de changements, d'innovations, de découvertes et leurs mises en application que dans toute l'histoire de l'humanité.

Notre manière de vivre a connu des tas de bouleversements dans tous les domaines de vie. Les familles et les environnements de vie ont changé, l'éventail des besoins éducatifs des enfants, des adolescents et aussi des adultes s'est considérablement amplifié.

Le concept d'éducation s'est fort élargi et, afin de permettre une égalité des chances à tous, des missions nouvelles sont ou seront fixées pour les écoles et les communes aidées par les CPAS ou d'autres organismes.

Pensons à l'éducation aux loisirs, à l'éducation à la santé, à la culture, au sport, à l'environnement et à son respect, au développement durable, à la sécurité, à l'esprit critique, à l'éducation civique qui, en d'autres termes, est l'éducation à la citoyenneté, ... Cette dernière doit retenir toute notre attention.

Les concepts d'éducation, de culture, de citoyenneté s'interpénètrent et font partie d'une éducation globale.

L'éducation à la citoyenneté et à son sens civique (le sens de ses responsabilités et de ses devoirs) – d'après le dictionnaire Robert – est une des plus importantes à réaliser et mérite la réflexion de tous.

Ces éducations à ... ne sauront se réaliser et atteindre leur meilleur développement qu'en collaboration avec les intéressés, les familles, les écoles, les communes, les mouvements associatifs divers. Elles demandent une participation citoyenne commune et ... communale car il ne faudra pas trop compter sur les pouvoirs de la région ou du fédéral.

Nous nous réjouissons de lire dans le projet éducatif de nos écoles de Dalhem (1998) : ... *réussir l'école c'est réussir l'enfant citoyen dans sa vie d'aujourd'hui ... et pour demain. Chaque équipe éducative devra donc promouvoir le développement de la citoyenneté responsable (par exemple : rencontre avec les autorités communales, l'organisation d'un conseil communal des enfants, etc ...), ... , ...*

Au-delà de l'école, ce sera la personne de l'enfant qui sera visée dans son développement intellectuel, son équilibre affectif et social afin de le préparer à assumer ses charges d'adulte, de citoyen ouvert sur le monde de demain.

Ces très belles intentions doivent retenir toute notre attention, l'attention des autorités communales, des chefs d'école, des enseignants et des maîtres spéciaux.

Elles se construisent dans la vie et l'organisation de tous les jours de classe !

Elles doivent aussi se concrétiser dans un programme bien spécifique qui lui aussi doit se construire progressivement.

Au niveau des communes, des exemples de participation citoyenne se multiplient de plus en plus de notre région.

Les responsables de l'Europe se sont penchés longuement sur le thème de la citoyenneté et ont lancé « *la semaine européenne de la démocratie locale* » qui se déroule la 3^{ème} semaine d'octobre.

L'Union des Villes et Communes Wallonnes y réfléchit aussi. Un dossier particulièrement intéressant figure sur son site à : *bonnes pratiques : la participation citoyenne dans les communes wallonnes : une réalité.*

Je vous en recommande la lecture.

Avant de conclure :

- Quatre pages sur Albert Thys et le musée sont à votre disposition si vous le souhaitez.
- Cette interpellation n'a pas été envisagée pour avoir une ou des réponses immédiates aux problèmes évoqués.
- C'est animé par les mêmes intentions que je vous ai envoyé un dossier de réflexions sur une commission éducation et sur la sécurité routière en juillet 2008.
- Ces deux interventions sont tout simplement un appel à une réflexion pour tous les groupes et élus de cette législature communale.
- M'adressant plus spécialement aux plus jeunes conseillers, je me permets de demander aux conseillers actuels et ... futurs de veiller au patrimoine que constitue le musée (et principalement le fonds Thys) et aussi de veiller aux archives du 900^{ème} pour les générations futures qui, peut-être, fêteront le millénaire de Dalhem en 2080.

Pour conclure, je reprendrai la citation livrée au début de mon exposé : « L'humanité avance millimètre par millimètre, à nous tous de l'aider à avancer. »

Je vous remercie pour votre attention. »

N.B. La partie du texte relative à Albert Thys et au musée est distribuée à tous les conseillers communaux.

Mr G. DEFAUWES ne procède pas à la lecture complète de cette partie mais en cite les points principaux.

Mr le Bourgmestre remercie Mr G. DEFAUWES pour son intervention historique et citoyenne.

Mr G. DEFAUWES confirme qu'il n'attend pas de réponse immédiate de la part du Collège communal ; qu'il s'agit ici plutôt d'une piste de réflexion.

REUNION CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

PRESENTS : Mr Jean Claude DEWEZ, Bourgmestre

Mme Marie Catherine JANSSEN, Mrs Grégoire DOBBELSTEIN, Jean-Pierre TEHEUX,

Melle Ariane POLMANS, Echevins

Mrs Joseph CLOES, Jacky NELISSEN, Paul CLOCKERS, Serge BELLEFLAMME, Mme France HOTTERBEE, X,

Melle Dominique BRAUWERS, Mr Gregory HALLEUX, Mme Marie-Eve DHEUR, Mrs Eric GERARD,

René MICHIELS et Mme Carine DELEU-LADURON, Conseillers

Melle Jocelyne LEBEAU, Secrétaire

Pour la Commune

Mme Huguette VAN MALDER, Présidente

Mmes Josine BLOCMAN, Anne-Cécile DEWEZ, Gilberte STEYNS, Mrs Laurent CLAES, José CLIGNET

et Thierry MARTIN, Conseillers

Mme Bénédicte HOGGE, Secrétaire

Pour le CPAS

EXCUSEES : Mme Patricia DRIESENS-MARNETTE, Conseillère communale

Mme Marie-Jeanne PLEYERS, Conseillère CPAS

ABSENT : Mr Michel SCHYNTS, Conseiller CPAS

Rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchement d'activités du CPAS et de la Commune

La Secrétaire communale donne lecture aux deux Conseils réunis du rapport élaboré par le Comité de concertation en sa séance du 27 octobre 2009.

Mr Serge BELLEFLAMME sollicite quelques informations concernant la réaffectation de l'ancienne école de Warsage.

Mr le Bourgmestre présente les projets :

- ❖ de transfert des bureaux et du magasin du CPAS dans le bâtiment de l'ancienne école ;
- ❖ de création de logements sociaux à l'étage de ce bâtiment.

Il précise qu'une partie de ces projets figure dans les budgets du CPAS et de la Commune prévus à l'ordre du jour du Conseil communal de ce 17.12.2009.

Il n'y a pas d'autres questions.

Mr le Bourgmestre remercie tous les membres de l'assemblée et clôt la réunion.

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 DECEMBRE 2009

Mme P. DRIESSENS-MARNETTE, Conseiller, est absente et excusée.

L'assemblée compte 17 membres.

OBJET : PROCES-VERBAL

Le Conseil,

Entendu Melle D. BRAUWERS, Conseiller, intervenant concernant le point n° 10 de l'ordre du jour (Taxes et redevances communales – Taxes communales additionnelles – Exercice 2010) et souhaitant que soient actées au P.V. les explications données par Mr le Bourgmestre sur la façon de procéder du Collège pour fixer les taux des taxes et redevances et établir le budget ;

Entendu Mr le Bourgmestre confirmant que dans un premier temps les taux des recettes fiscales communales et additionnelles sont arrêtés afin de pouvoir faire face aux dépenses obligatoires (personnel – fonctionnement – dette) et qu'ensuite, des projets sont étudiés et budgétés en fonction des disponibilités financières ;

Statuant par 14 voix pour et 2 abstentions (Mrs G. HALLEUX et E. GERARD, Conseillers, s'abstenant parce qu'absents) ;

APPROUVE le procès-verbal de la séance publique précédente du 09.11.2009, complété conformément à la demande susvisée.

OBJET : 1.842.075.1.074.13. DEMISSION MANDAT CONSEILLER DE L'ACTION SOCIALE - Mr SCHYNTS Michel

Le Conseil,

PREND ACTE de la lettre datée du 04.12 et réceptionnée le 07.12.2009 par laquelle Monsieur SCHYNTS Michel présente la démission de son mandat de Conseiller de l'Action Sociale.

Vu la loi du 08 juillet 1976 organique des CPAS telle que modifiée et notamment par le décret wallon du 08 décembre 2005 ;

Statuant à l'unanimité ;

ACCEPTE la démission de Monsieur SCHYNTS Michel de son mandat de Conseiller de l'Action Sociale.

PRECISE, conformément à l'article 15 § 3 de la loi organique susvisée, que le membre démissionnaire reste en fonction jusqu'à la prestation de serment de son remplaçant.

TRANSMET la présente délibération pour information à Mr Michel SCHYNTS ainsi qu'au CPAS.

OBJET : COMMUNICATIONS

Le Conseil,

PREND CONNAISSANCE :

- du courrier en date du 20.10.2009 réceptionné le 03.11.2009 émanant du S.P.F. Intérieur par lequel Mr A. STASSEN, Commissaire d'Arrondissement a.i., transmet le procès-verbal de vérification de l'encaisse du Receveur régional établi le 16.10.2009 et relatif à la situation de caisse à la date du 30.06.2009 et du 30.09.2009 ;
- de la délibération du Collège communal du 10.11.2009 relative au Festival des Bandas par laquelle le Collège prend acte de toutes les considérations de Mme Anne COKAIKO et décide de porter le courrier de l'intéressée daté du 02.11.2009 à la connaissance des Conseillers communaux ;
- du courrier de Mme Sabine LARUELLE, Ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique, daté du 13.11.2009 réceptionné le 17.11.2009 par lequel l'intéressée accuse réception du courrier de la Commune relatif à la motion de soutien aux producteurs laitiers et assure qu'elle met tout en œuvre à son niveau pour qu'une solution rapide puisse être apportée à cette crise profonde qui touche nos producteurs laitiers ;
- du courrier du Service Public de Wallonie du 19.11.2009 parvenu le 23.11.2009 portant à la connaissance de la Commune que la délibération du 09.11.2009 par laquelle le Conseil communal décide de souscrire à l'augmentation de capital du Holding communal par voie d'apport en numéraire est approuvée ;
- de l'arrêté du Gouverneur de la Province de Liège du 1^{er} décembre 2009 approuvant la délibération du Conseil communal du 09.11.2009 fixant la dotation communale 2009 à la Zone de Police Basse-Meuse.

OBJET : 1.75. ARRÊTES DE POLICE

Le Conseil,

PREND CONNAISSANCE des arrêtés de police du Collège communal en date des :

- 10.11.2009 (n° 94/09) :

suite à l'organisation des commémorations du 11 novembre et d'une brocante se déroulant en même temps à BOMBAYE le 11.11.2009 :

- interdisant le stationnement le 11.11.2009 sur 20 mètres de part et d'autre du Monument aux Morts sis rue du Tilleul à BOMBAYE ;

- 10.11.2009 (n° 95/09) :

suite à des travaux d'égouttage rue de Visé à DALHEM débutant le 16.11.2009 :

- réglementant la circulation par des feux lumineux à partir du 16.11.2009 et tant que les nécessités du chantier l'exigeront et limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans la zone des travaux comprise entre le n° 36 et 50 mètres après le n° 27 (sens de la montée) de la rue de Visé à DALHEM.

➤ 10.11.2009 (n° 96/09) :

suite au fait que de nombreux véhicules chargés de l'entretien des voiries doivent sortir en hiver à toute heure de la journée et de la nuit de leur hangar situé rue Craesborn n° 68/B à WARSAGE :

- interdisant le stationnement à tout véhicule des deux côtés de la rue Craesborn sur 20 mètres de part et d'autre de l'entrée de la SA Sotraphenix sise rue Craesborn n° 68/B à WARSAGE à partir du 13.11.2009 et jusqu'au 30.04.2010.

➤ 10.11.2009 (n° 97/09) :

suite à l'organisation d'une cérémonie de commémoration prévue le 11.11.2009 au monument aux morts situé à l'angle de la rue Joseph Muller et de la rue des Combattants à WARSAGE :

- interdisant le stationnement à tout véhicule sur 15 mètres de part et d'autre du monument aux morts rue des Combattants et rue Joseph Muller à WARSAGE le 11.11.2009 entre 08h et 15h.

➤ 17.11.2009 (n° 98/09) :

suite à l'arrivée par le tortillard du Trimbleu le 21.11.2009 des participants à la cérémonie de plantation d'un poirier à l'école de WARSAGE:

- interdisant le stationnement à tout véhicule sur la portion « accotement de la RN 608 » de la Place du Centenaire à WARSAGE et le réservant au tortillard du Trimbleu le 21.11.2009 entre 09h et 14h.

➤ 17.11.2009 (n° 99/09)

suite à un déménagement ayant lieu le 24.11.2009 au n° 14 de la rue Henri Francotte à DALHEM :

- interdisant le stationnement à tout véhicule face au n° 14 de la rue Henri Francotte à DALHEM le 24.11.2009 entre 12h et 17h.

➤ 24.11.2009 (n° 100/09)

suite à l'inauguration d'une porcherie Trix des Moines à SAINT-ANDRE le 12.12.2009 où de nombreux véhicules sont attendus :

- mettant en sens unique la circulation dans la rue Trix des Moines à SAINT-ANDRE le 12.12.2009 entre 9h et 18h, le sens autorisé allant de MORTIER vers SAINT-ANDRE.

➤ 24.11.2009 (n° 101/09)

suite à des travaux de voirie (création d'un coussin berlinois) débutant le 26.11.2009 rue Laiwisse à SAINT-ANDRE (entre le n° 4A et le n° 6) et vu l'étroitesse de la voirie :

- interdisant la circulation à tout véhicule, excepté riverains, rue Laiwisse à SAINT-ANDRE avec fermeture complète entre les n° 4A et 6 à partir du 26.11.2009 et jusqu'à la fin des travaux prévue pour le 11.12.2009.

OBJET : FABRIQUE D'EGLISE BOMBAYE - BUDGET 2010

Le Conseil,

Vu le budget 2010 arrêté par le Conseil fabricien de Bombaye en date du 03.09.2009 ;

Vu les crédits prévus ;

Attendu qu'une subvention communale est sollicitée :

✚ à l'ordinaire : d'un montant de 4.879,13.-€,

✚ à l'extraordinaire : d'un montant de 1.500.-€ pour les travaux de réparation du plafond de la cuisine du presbytère ;

Statuant, par 14 voix pour et 2 abstentions (Mme F.HOTTERBEEEX et Melle D.BRAUWERS) ;

DONNE avis FAVORABLE au budget de la Fabrique d'église de BOMBAYE pour l'exercice 2010 qui

présente le résultat suivant :

RECETTES : 13.249,79.-€

DEPENSES : 13.249,79.-€

SOLDE : 0.-€

OBJET : FABRIQUE D'EGLISE FENEUR - BUDGET 2010

Le Conseil,

Vu le budget 2010 arrêté par le Conseil fabricien de FENEUR en date du 26.11.2009 ;

Vu les crédits prévus ;

Attendu qu'aucune subvention communale n'est demandée mais qu'un emprunt d'un montant de 60.000.-€ sera contracté par la Fabrique d'Eglise pour les travaux d'aménagements du presbytère et que celui-ci sera garanti par la Commune ;

Statuant, par 14 voix pour et 2 abstentions (Mme F.HOTTERBEEEX et Melle D.BRAUWERS) ;

DONNE avis FAVORABLE au budget de la Fabrique d'église de FENEUR pour l'exercice 2010 qui

présente le résultat suivant :

RECETTES : 76.381,53.-€

DEPENSES : 76.381,53.-€

SOLDE : 0.-€

OBJET : FABRIQUE D'EGLISE WARSAGE - BUDGET 2010

Le Conseil,

Vu le budget 2010 arrêté par le Conseil fabricien en date du 06.11.2009 ;

Vu les crédits prévus ;

Attendu qu'une subvention communale est sollicitée :

- ✚ à l'ordinaire : d'un montant de 2.520,08.-€ ;
- ✚ à l'extraordinaire : d'un montant de 8.500.-€ pour la réparation des corniches de l'église –côté Place du Centenaire et des peintures de transept ;

Statuant, par 14 voix pour et 2 abstentions (Mme F.HOTTERBEEEX et Melle D.BRAUWERS) ;

DONNE avis FAVORABLE au budget de la Fabrique d'église de WARSAGE pour l'exercice 2010 qui présente le résultat suivant :

RECETTES	: 17.329,50.-€
DEPENSES	17.329,50.-€
SOLDE	0.-€

OBJET : FABRIQUE D'ÉGLISE DE FENEUR - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS DU PRESBYTÈRE
GARANTIE D'EMPRUNT

Le Conseil,

Attendu que la Fabrique d'Église de FENEUR par résolution du 26.11.2009, a décidé de contracter auprès de la DEXIA Banque un emprunt de **60.000,00.- €**, remboursable en 20 ans, destiné à financer les travaux d'aménagements du presbytère de Feneur ;

Attendu que cet emprunt doit être garanti par la Commune.

Entendu Melle D.BRAUWERS, Conseiller, souhaitant obtenir des précisions sur cette procédure de garantie d'un emprunt (imposition de la banque ou disposition légale) ;

Entendu Mr le Bourgmestre expliquant qu'il s'agit du processus habituel ; qu'à défaut de garantir l'emprunt, la Commune se verrait obligée d'octroyer un subside extraordinaire à la Fabrique d'église pour lui permettre de réaliser ces travaux et d'équilibrer son budget ; que la Fabrique d'église ne serait certainement pas autorisée à hypothéquer ses biens ;

Statuant par 15 voix pour et 1 abstention (Mme F.HOTTERBEEEX) ;

DECLARE se porter caution solidaire envers Dexia Banque, tant en capital qu'en intérêts, commissions et frais de l'emprunt de 60.000,00.-€ contracté par l'emprunteur.

AUTORISE Dexia Banque à porter au débit du compte courant de la Commune, valeur de leur échéance, toutes sommes généralement quelconques dues par l'emprunteur et qui resteraient impayées par celui-ci à l'expiration d'un délai de 30 jours à dater de l'échéance. Pour information, l'administration garante recevra copie de la correspondance envoyée à l'emprunteur en cas de non-paiement dans les délais.

S'ENGAGE à supporter les intérêts de retard calculés au taux du jour.

La Commune s'engage, jusqu'à l'échéance finale de cet emprunt et de ses propres emprunts auprès de Dexia Banque, à prendre toutes les dispositions utiles afin d'assurer le versement sur don compte ouvert auprès de cette société, de toutes les sommes qui y sont actuellement centralisées soit en vertu de la loi (notamment sa quote-part dans le Fonds des Communes et dans tout autre Fonds qui viendrait s'y ajouter ou à le remplacer, le produit des centimes additionnels communaux aux impôts de l'Etat et de la province ainsi que le produit des taxes communales perçues par l'Etat) soit en vertu d'une convention, et ce nonobstant toute modification éventuelle du mode de perception de ces recettes.

Autorise irrévocablement Dexia Banque à affecter les recettes susmentionnées au paiement de toutes sommes généralement quelconques dues par l'emprunteur et qui seraient portées au débit du compte courant de la Commune.

En cas d'insuffisance des recettes susmentionnées pour le paiement des charges qui seraient portées en compte à la commune, celle-ci s'engage à faire parvenir directement auprès de Dexia Banque le montant nécessaire pour parfaire le paiement de sa dette.

En cas de retard de paiement de tout ou partie des montants dus, des intérêts de retard sont dus de plein droit et sans mise en demeure, calculés conformément à l'art. 15 § 4 de l'annexe du 26 septembre 1996, et cela pendant la période de défaut de paiement.

La présente autorisation, donnée par la Commune, vaut délégation irrévocable en faveur de Dexia Banque.

La présente délibération est soumise à la tutelle générale conformément au C.D.L.D. et aux décrets applicables.

OBJET : M.B. N° 2/2009 – CPAS

Le Conseil,

Vu la modification budgétaire n° 2/2009 ordinaire du CPAS arrêtée par le Conseil de l'Action Sociale en séance du 19.11.2009, réceptionnée par Mr le Bourgmestre en date du 04.12.2009 et présentée par Mme H. VAN MALDER, Présidente du CPAS ;

Entendu Mme F. HOTTERBEEEX, Conseiller du groupe RENOUVEAU, intervenant comme suit :

« Art 104/12313 : frais de gestion par informatique : augmentation importante : 3000 € en plus : pourquoi ? Les différents postes de fourniture d'électricité augmentent de +/- 50 % (total prévu antérieurement = 6500 €, MB = 3310 en +) : comment expliquez-vous cela ? »

Entendu Mme la Présidente du CPAS apportant des précisions et notamment :

- ❖ article 104/123/13 (gestion informatique) : le renting relatif à l'informatique a débuté dans le courant de l'année 2008 d'où la majoration pour 2009 ;
- ❖ article 837/125/12 (électricité bâtiments) : majoration due à l'ouverture d'une ILA à Berneau ;

Entendu Mr P. CLOCKERS, Conseiller, déclarant que le groupe CARTEL fait confiance à son représentant au Conseil de l'Action Sociale et approuvera la modification budgétaire ;

Statuant à l'unanimité ;

APPROUVE la modification budgétaire ordinaire n° 2/2009 du CPAS et le nouveau résultat du budget qui se présente comme suit :

	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3
D'après le budget initial ou la précédente modification	1.030.732,57	1.030.732,57	0,00
Augmentation de crédit (+)	30.635,38	58.454,73	- 27.819,35
Diminution de crédit (+)	0,00	- 27.819,35	27.819,35
Nouveau résultat	1.061.367,95	1.061.367,95	0,00

TRANSMET la présente délibération au CPAS pour information et disposition.

OBJET : BUDGET 2010 – CPAS

Le Conseil,

Vu le budget 2010 ordinaire et extraordinaire du CPAS arrêté par le Conseil de l'Action Sociale en séance du 19.11.2009, réceptionné par Mr le Bourgmestre en date du 04.12.2009 et présenté par Mme la Présidente du CPAS ;

Vu l'article 88 de la loi du 08.07.76 organique des centres publics d'action sociale et les modifications y apportées depuis son entrée en vigueur ;

Vu les interventions communales sollicitées :

- au service ordinaire : un montant de 374.745,06 €
- au service extraordinaire : un montant de 3.000,00 € (pour l'installation d'une cuisine équipée dans le logement de la Place du Centenaire, 24 à Warsage) ;

Entendu Mme F. HOTTERBEE, Conseiller du groupe RENOUEAU, intervenant comme suit :

« Budget page 6 : Je reviens aux frais informatiques : pour 2010 vous prévoyez 8.500 € soit +/- la somme de 2009 sans la MB : pourquoi ?

Enfin, page 33 : art 928/125-13 : fourniture de gaz pour bâtiments (logements de transit) : diminution de +/- 50 % : avez-vous un logement en moins ?

A l'extraordinaire :

Au niveau des logements, pouvez-vous détailler un peu plus vos projets. »

Entendu Melle D. BRAUWERS, Conseiller du groupe RENOUEAU, sollicitant une explication relative à l'article 831/383-04 – Remboursement par le bénéficiaire avances sur prestations sociales : 7.000 € (0 € pour les années antérieures) ;

Entendu Mme la Présidente du CPAS apportant des précisions et notamment :

- ❖ à l'ordinaire :
 - article 928/125/03 : prévu plus en 2009 pour régler un litige en cours concernant la facturation ;
 - article 831/383/04 : regroupement de toutes les avances à récupérer sur cet article ;
- ❖ à l'extraordinaire :
 - ateliers rue J. Dethier à Dalhem : rencontre prévue début 2010 avec la Régionale Visétoise d'Habitations
 - ancienne école de Warsage : 4 logements d'insertion et de transit prévus au 1^{er} étage du bâtiment (subsidés R.W.).

Statuant à l'unanimité ;

APPROUVE le budget ordinaire 2010 du CPAS arrêté aux chiffres suivants :

RECETTES : 1.001.480,64 €

DEPENSES : 1.001.480,64 €

SOLDE : 0,00 €

APPROUVE le budget extraordinaire 2010 du CPAS arrêté aux chiffres suivants :

RECETTES : 178.000,00 €

DEPENSES : 178.000,00 €

SOLDE : 0,00 €

OBJET : BUDGET 2010 – FIXATION DE LA DOTATION A LA ZONE DE POLICE

Le Conseil,

Vu la loi du 07.12.1998 sur la police intégrée ;

Vu l'Arrête royal du 07.04.2005 fixant les règles particulières de calcul et de répartition des dotations communales au sein d'une zone de police ;

Vu le budget de Police – exercice 2010 – arrêté par le Conseil de Police de la Zone Basse-Meuse en date du 10.11.2009 et présenté brièvement par Mr le Bourgmestre ;

Vu le mali à couvrir par les communes après l'intégration du boni 2008 s'élevant à 7.182.175,45 € ;

Attendu que la contribution de la commune de Dalhem s'élève à 6,2802 % du déficit global à couvrir par les communes ;

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE :

Le montant de la dotation communale 2010 à la Zone de Police est fixé à 451.054,98 € soit un montant identique à celui de 2009, conformément à la circulaire budgétaire 2010 adressée le 23.10.2009 par Mr Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux et de la ville, relative à l'élaboration des budgets en région wallonne et précisant en sa page 20/98 qu'il est indiqué de ne pas majorer le montant des dotations communales telles qu'inscrites dans les budgets ajustés 2009 des Zones de police ».

Ce montant sera inscrit sous l'article 330/435/01 du budget communal ordinaire 2010.

La présente délibération sera transmise :

- à Monsieur Michel FORET, Gouverneur de la Province de Liège, Place Notger n°2 à 4000 Liège pour approbation,
- à la Zone de Police Basse-Meuse, rue du Roi Albert n°170 à 4680 Oupeye pour information et disposition.

OBJET : COOPERATION AU DEVELOPPEMENT DALHEM/MBANZA-NGUNGU

DGCD : PROJET D'APPUI A L'ETAT CIVIL 2008-2012 - W.B.I. : PROJET AGRICULTURE 2010-2011 :

« APPUI A LA MULTIPLICATION DE SEMENCES VIVRIERES & PRODUCTION ANIMALE »

Le Conseil,

Vu le dossier présenté ;

Entendu Mme F. HOTTERBEE, Conseiller communal du groupe RENOUVEAU, intervenant comme

suit :

« Concernant le projet agricole, je voudrais tout d'abord souligner la qualité du dossier qui nous est présenté ; nous aimerions d'ailleurs avoir plus souvent des dossiers de cette qualité dans les projets du collège.

J'ai cependant des questions.

Nous devons voter pour un budget total de 80.190 (WBI) + 6220 (commune 2010) + 4200 (commune 2011) soit un total de 90.610 €. Or dans l'organigramme des dépenses, le total est de 108.055 € ; d'où vient la différence ?

Toujours suivant cet organigramme, la commune va financer « matériel et maintenance » ainsi que la coordination du projet. Au niveau concret à quoi cela correspond-il ?

Concernant le 5^{ème} anniversaire du partenariat : que prévoyez-vous comme manifestation ? »

Entendu Mr G. DOBBELSTEIN, Echevin de la Coopération :

apportant les précisions souhaitées ;

rappelant qu'intervient également dans le total général des dépenses un apport en nature (rémunérations des prestations locales) ;

confirmant que des missions sur place sont prévues afin d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation du projet ; précisant que l'ASBL « Actions Dalhem & Mbanza-Ngungu » se réunira prochainement pour préparer le 5^{ème} anniversaire du partenariat.

1) DGCD/UVCW : Plan quinquennal (2008-2012) renforcement en matière d'Etat civil

Vu la délibération du Collège communal en date du 22 mai 2007 portant adhésion au plan quinquennal 2008-2012 de renforcement en matière d'état civil et population de Mbanza-Ngungu et de son élargissement à la Province du Bas-Congo ;

Vu les « Modalités de souscription au plan quinquennal 2008-2012 de la DGCD concernant le renforcement des communes congolaises en matière d'Etat civil » signées le 15.09.07 par la Commune de Dalhem, le Territoire de Mbanza-Ngungu et la Province du Bas-Congo ;

Vu le dossier rentré à la DGCD dont le montant de la subvention demandée pour 2010 s'élève à 68.089,94 € ;

Etant donné qu'aucun fonds propre n'est demandé à l'administration communale ;

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE :

- d'inscrire au service ordinaire le montant de 68.089,94 € aux articles budgétaires 762-07/332/02 en dépenses et 762-07/465/48 en recettes en prévision du programme à réaliser en 2010 ;
- de charger l'asbl « Actions Dalhem & Mbanza-Ngungu/Thysville » de la gestion de ce projet ;

2) W.B.I. (Wallonie Bruxelles International) projet agriculture :

« Appui à la Multiplication de semences vivrières & production animale »

Vu la délibération du Collège communal en date du 02 juin 2009 décidant l'élaboration de ce projet dans lequel un apport communal est obligatoire ;

Vu les différents contacts de Mme Blondeau avec la W.B.I. concernant la sélection de ce projet et la réponse officielle de l'octroi d'une subvention de 80.190 €, sous réserve de la signature du Ministre compétent ;

Vu les conditions financières de ce projet (voir annexe) ;

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE :

- d'inscrire au service ordinaire le montant de 80.190 € aux articles budgétaires 762-06/332/02 en dépenses et 762-06/465/48 en recettes en prévision du programme à réaliser en 2010 et 2011 ;
- d'inscrire au budget l'apport communal de 6.220 € (2.020 € + 4.200 €) en 2010 et de 4.200 € en 2011 ;
- de charger l'asbl « Actions Dalhem & Mbanza-Ngungu/Thysville » de la gestion de ce projet ;

3) 5^e anniversaire du partenariat en juin 2010

Etant donné qu'en juin 2010 le partenariat fêtera ses 5 années

d'existence et qu'un souhait, tant au niveau de la communauté belge présente aux festivités de juin 2005 qu'au niveau de la communauté congolaise, est de marquer cet anniversaire lors d'une rencontre en juin 2010 ;

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE :

- d'inscrire au service ordinaire le montant de 1.500 € sous l'art. 76202/12448 « Activités 5^{ème} anniversaire coopération asbl Actions Dalhem/Thysville ».
- La présente délibération sera soumise à l'autorité de tutelle.

OBJET : 1.842.93. CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE/ASBL RELIANCE A.M.O. - AVENANT - ACTIVITES POUR LES JEUNES DE LA COMMUNE - MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL OCTROI DE SUBSIDES

Le Conseil,

Revu sa délibération en date du 30.07.2009 retirant sa décision du 26.03.2009 et arrêtant les termes de la convention de partenariat amendée, à passer entre la Commune de DALHEM et l'ASBL RELIANCE (A.M.O.) ;

Entendu Melle A. POLMANS, Echevine, présentant le dossier ;

Vu la convention de partenariat signée en date du 30.07.2009 par la Commune de DALHEM et l'ASBL RELIANCE (A.M.O.) dans le cadre de la mise à disposition d'un local communal pour l'organisation d'activités pour les jeunes de la Commune ;

Vu le courrier du 27.10.2009 transmis par Mr Christophe PARTHOENS, Directeur de l'A.M.O., tendant à obtenir de la part de la Commune dans le cadre de la convention de partenariat susvisée :

- l'octroi d'une subvention de 15.000,00 € permettant d'assurer l'engagement par l'A.M.O. d'un travailleur qualifié à mi-temps et ce, afin de compléter l'horaire du travailleur présent actuellement au local des jeunes à raison de 10h/semaine ;
- l'octroi d'un subside de fonctionnement facilement utilisable par le travailleur social du local des jeunes ;

Considérant que la reconnaissance de la structure en tant que « Maison des jeunes » n'a pas abouti en 2009 ; qu'un nouveau dossier sera introduit en 2010 ; que selon l'inspectrice pédagogique de la Communauté Française, le nombre d'animations hebdomadaires doit être augmenté et une présence physique et « mentale » (création de projet etc) de l'animateur de 25h/semaine en moyenne est requise de manière à garantir la reconnaissance de la « Maison des jeunes » par la Communauté Française fin 2010 ;

Vu la délibération du Collège communal en date du 27.10.2009 :

- ❖ donnant un avis de principe favorable sous réserve du vote du budget 2010 par le Conseil communal et de l'approbation par l'autorité de tutelle :
 1. à l'octroi d'une subvention de 15.000,00 € à l'A.M.O. pour lui permettre d'assurer une présence physique et « mentale » de 25 heures hebdomadaires du travailleur social au local des jeunes de Dalhem ;
 2. à l'octroi d'un subside lié au fonctionnement des activités du local des jeunes de Dalhem ; le montant de ce subside et les modalités de son utilisation étant déterminées de commun accord et ce, dans les limites budgétaires de la Commune ;
- ❖ préconisant que la convention de partenariat susvisée devrait être adaptée et présentée à l'approbation du Conseil communal ;

Vu le projet de budget pour l'exercice 2010 élaboré par le travailleur social de l'A.M.O. RELIANCE pour les frais de fonctionnement des activités pour les jeunes de la Commune fréquentant le local des jeunes de Dalhem :

- dépenses : 4.775,00 €
- recettes : 2.240,00 €
- besoins : 2.535,00 €

Entendu Mme M-E. DHEUR, Conseiller du groupe CARTEL, intervenant comme suit :

« Le CARTEL n'est certes pas opposé au concept de la maison des jeunes.

Nous sommes bien conscients qu'il faut s'occuper des adolescents de la commune, dont la plupart sont issus de milieux plus défavorisés.

Néanmoins, cela fait 3 ans que nous votons l'octroi de subsides à l'ASBL en demandant un rapport concret des activités, il n'apparaît toujours pas dans le dossier ...

Nous aimerions les réponses aux questions suivantes :

- Combien de jeunes fréquentent régulièrement la Maison des Jeunes ?
- Combien de personnes les encadrent et quelles sont leurs compétences ?
- Quels sont concrètement leurs types d'activités ?
- A quelles fréquences se voient-ils ?
- Quelles sont leurs réalisations ?

- ...

Un compte rendu périodique émanant de l'A.S.B.L. Reliance nous permettrait d'y voir nettement plus clair au niveau du fonctionnement et des réalisations concrètes de la Maison des Jeunes et d'ainsi pouvoir affirmer que le budget est utilisé de manière optimale.

C'est pour cette raison que le Cartel demande une modification de la convention.

On aimerait qu'un article soit rajouté dans la convention telle que proposée où l'ASBL prendrait le temps de répondre à ces différentes questions. »

Entendu Melle A. POLMANS, Echevine :

- ❖ rappelant :
 - que la convention initiale passée entre la Commune et l'ASBL RELIANCE prévoit qu'un rapport d'activités doit

être présenté annuellement au Conseil communal ;

- que le rapport 2009 de l'ASBL RELIANCE vient d'être porté à la connaissance du Conseil communal ;

- ❖ suggérant de préciser et compléter l'article 6 de la convention initiale plutôt que d'ajouter un nouvel article.

Après en avoir délibéré ;

Statuant par 13 voix pour et 3 abstentions (Mr J. CLOES, Mr S. BELLEFLAMME et Mme F.

HOTTERBEE) ;

DECIDE d'arrêter comme suit les termes de l'avenant à la convention de partenariat entre la Commune et l'ASBL RELIANCE (A.M.O.) votée par le Conseil communal en date du 30.07.2009 dans le cadre de la mise à disposition d'un local communal pour l'organisation d'activités pour les jeunes de la Commune :

Article 1^{er}

Une subvention communale forfaitaire de 15.000,00 € (non indexable) pour l'exercice 2010 est octroyée à l'ASBL RELIANCE A.M.O. pour lui permettre d'assurer une présence physique et « mentale » de 25 heures par semaine du travailleur social au local des jeunes de Dalhem.

Article 2

Une subvention communale de 2.535,00 € pour l'exercice 2010 est octroyée à l'ASBL RELIANCE A.M.O. pour lui permettre de faire face aux frais de fonctionnement des activités du local des jeunes de Dalhem.

Article 3

L'ASBL RELIANCE A.M.O. devra fournir au Collège communal les documents comptables et les justificatifs des frais de fonctionnement ainsi qu'une fiche récapitulative mensuelle des prestations effectuées par le travailleur social pour les activités du local des jeunes de Dalhem.

Les deux subsides susvisés seront versés après l'obtention de ces pièces.

Article 4

L'article 6 de la convention du 30.07.2009 est précisé et complété comme ci-après :
les termes

« Ce rapport annuel répondra notamment aux questions suivantes :

- Combien de jeunes fréquentent régulièrement le local des jeunes ?
- Combien de personnes les encadrent et quelles sont leurs compétences ?
- Quels sont concrètement leurs types d'activités ?
- A quelles fréquences se voient-ils ?
- Quelles sont leurs réalisations ? »

sont ajoutés après

« Un rapport d'activités établi par l'éducateur de l'ASBL RELIANCE sera adressé au Conseil communal au plus tard le 10 octobre de l'année en cours. »

Article 5

Cet avenant à la convention du 30.07.2009 sera transmis en 2 exemplaires à l'ASBL RELIANCE, Mr C. PARTHOENS, Directeur, rue de la Prihielle n° 6/4 à 4600 VISE, en l'invitant à retourner 1 exemplaire dûment signé à la Commune.

Article 6

La présente délibération sera soumise à l'autorité de tutelle.

OBJET : RAPPORT 2010 ARTICLE L1122-23 du CDLD

Le Conseil,

PREND CONNAISSANCE du rapport accompagnant le projet de budget communal 2010 établi par le Collège communal le 01.12.2009, conformément à l'article L1122-23 du CDLD ;

Mr S. BELLEFLAMME, Conseiller du groupe RENOUVEAU, intervient comme suit :

« En ce qui concerne la forme du rapport, on peut dire que c'est mieux rédigé que l'année dernière ;

en ce qui concerne le fond, on pourrait beaucoup en parler ;

je vais seulement m'attarder sur le rapport de l'échevin des travaux.

Echevinat des travaux :

a : concernant les investissements, sur les 11 budgets prévus :

- 3 sont destinés à l'ensemble des villages (3+6+11 = 155.000 euros)
- 1 à Saint-André (5 = 120.000 euros)
- 1 à Dalhem (1 = 150.000 euros)
- et les 6 autres (càd 2+4+7+8+9+10 = 635.200 euros) à Warsage.

Warsage recevra donc plus de 70 % des investissements attribués en 2010 aux villages de la commune.

Où en est-il des autres villages ?

(d'autant plus que l'année dernière, Warsage a encore bénéficié de beaucoup d'investissements pour les trottoirs de la route Joseph Muller, le bassin d'orage et l'égouttage de la rue Craesborn ainsi que pour la nouvelle école).

b : concernant l'aménagement du parking de l'école de Dalhem :

- Nous sommes surpris mais néanmoins très heureux de voir cet aménagement à l'ordre du jour ; en effet, cette remise en état du parking de l'école est demandée depuis plus de 15 ans ;
- Comme chacun le sait, il est dans un état lamentable avec bosses, fosses, et de plus, importantes flaques d'eau et de boue dès la moindre averse ; il est inadapté et même dangereux pour les enfants, ceux qui les accompagnent ainsi que pour les enseignants et les visiteurs ;
- Vous nous avez toujours dit qu'il était impossible de remettre ce parking en état ;

- Vous nous avez aussi souvent baratiné sur le fait que les parents étaient indisciplinés, pressés, réticents à parquer leur voiture à plus de quelques mètres de l'école, etc, et donc qu'il n'y avait aucune solution technique ou sécuritaire envisageable ;

La question : qu'avez-vous prévu de faire avec ces 150.000 euros ? »

Concernant le point a : investissements : Mr G. DOBBELSTEIN, Echevin des Travaux :

- estime que la « guerre des clochers » est terminée depuis longtemps et qualifie de « mesquine » la façon dont Mr S. BELLEFLAMME analyse la répartition des investissements dans les villages de l'entité ;
- cite l'exemple de Neufchâteau qui a aussi fait l'objet de nombreux investissements il y a quelques années.

Mr le Bourgmestre ajoute que le Collège évite le « saupoudrage » en matière de travaux extraordinaires et tente de rassembler les projets plutôt que de les morceler en tenant compte bien entendu :

- des nécessités, priorités et urgences ;
- des subsides éventuels ;
- des disponibilités financières ;
- des autorités de tutelles ;
- et également des choix de la majorité !

Mme M.C. JANSSEN, Echevine, précise que la plupart des investissements sont la continuité de ceux des exercices précédents.

Concernant le point b : aménagement du parking de l'école de Dalhem, Mr le Bourgmestre précise :

- qu'un auteur de projet sera désigné pour élaborer ce dossier ;
- qu'une étude devra peut-être être réalisée par un expert ;
- qu'un devis estimatif a été établi par le Service des Travaux afin de pouvoir budgéter ce projet d'aménagement.

OBJET : BUDGET COMMUNAL 2010

Le Conseil,

Vu le projet de budget pour l'exercice 2010 présenté par Mr le Bourgmestre ;

Entendu Mr P. CLOCKERS, Conseiller du groupe CARTEL, intervenant comme suit :

« Le budget est en léger boni et les taxes n'ont pas augmenté. Il est donc difficile de tenir des propos négatifs à l'encontre de ce budget.

Néanmoins, le CARTEL souhaiterait obtenir certaines précisions pour les points repris ci-après. Notre attention a été attirée à des augmentations importantes en pourcentage par rapport au compte 2008, dernière période de référence tout à fait fiable.

Article	Libellé	Montant
00002/12315 (p. 17/109) 00002/21501	Taxes pylônes : dépens (affaire en cours)	0 : S'il s'agit d'une affaire en cours est-il normal de ne pas avoir de montant ?
421/11101 (39/109) 421/11102	Traitement personnel trav Traitement APE	Diminution en personnel statutaire mais augmentation importante en APE ?
421/12706 (41/109)	Prestations pour entretien véhicules	+/- 5500 € d'augmentation alors que la commune semble privilégier la location à long terme. Ce type de location ne comprend-t-il pas les frais de garage ?
721/46301 (46/109) 72201/46101 (enseignement)	Subventions Etat pour dépenses de fonctionnement	Ces 2 articles semblent couvrir le même type de recettes. Quid ?
72201/11119 (47/109)	Indemnités pers. Enseignant bénévole	+/- 8400 € d'augmentation. Est-ce dû à un changement de politique, à un succès croissant ? Peut-on avoir une explication ?
722/12406 (51/109)	Dépl. sport scolaire, prest. Technique de tiers	12000 € d'augmentation ?
722/12502 (53/109)	Fournitures/entretiens bâtiments scolaires	Augmentation de +/- 7500 € alors que, dans l'ensemble, les bâtiments sont neufs et que des investissements ont été réalisés les dernières années ?
722/12503 (53/109)	Chauffage des bâtiments scolaires	Augmentation +/- 23000 € alors que 2008 était une période où le carburant était plus cher et que des travaux ont été faits à Dalhem et, à Warsage, un bâtiment ancien et mal isolé a été remplacé par un bâtiment moderne qui devrait prendre en compte les économies d'énergie
761/11108 (57/109)	Indemnités stages de vacances	Augmentation de 4000 €. Peut-on un peu expliquer ?
762/12406 (57/109)	Délassement personnes âgées	Augmentation de 3500 €. Quelles nouvelles activités sont-elles envisagées ?
763/12448 (59/109)	Manifestations diverses	4000 €. Peut-on savoir de quoi il s'agit ?
764/12406 (59/109)	Prestations activités sportives	+ 1250 € soit doublées. Peut-on avoir une explication ?

83503/12448 (67/109)	Journée de l'enfant et bourse aux jouets	1000 €. Peut-on savoir ce qui est envisagé ?
----------------------	--	--

EXTRAORDINAIRE

Un montant de 100.000 € est porté à l'article 42101/73160 (93/109) *Réfection diverses voiries (enduisage)*. Peut-on savoir de quelles voiries il s'agit ?

Un montant de 50.000 € figure à l'article 42112/73160 (93/109) *Divers aménagements de sécurité*. De quoi s'agit-il ?

La technique budgétaire et la conduite à bonne fin de projets importants obligent les mandataires à inscrire au budget d'une année des travaux qui ne pourront être réalisés la même année avec, pour conséquence, la suppression en fin d'exercice budgétaire de ces postes.

Cette année, un nombre important de projets sont prévus.

La majorité est-elle déjà en mesure de dire les projets qui seront certainement réalisés, ceux qui le seront probablement et, enfin, ceux qui n'ont aucune chance d'aboutir en 2010 ? »

Entendu Mr le Bourgmestre, les membres du Collège et la Secrétaire communale apportant les précisions souhaitées, à savoir :

Ordinaire

- recours taxe pylônes : les crédits pour payer les éventuels dépens et intérêt seront prévus si nécessaire
- traitement personnel Service travaux : pension d'un ouvrier statutaire au 01.05.2010
- prestations entretien véhicules : les crédits de fonctionnement inscrits en 2010 tiennent compte des chiffres du compte 2008 mais aussi de la situation 2009 au moment de l'élaboration du budget (+/- 18.000 € engagés)
- personnel enseignant bénévole : les écoles de devoirs, payées auparavant sous forme de subside aux comités scolaires, connaissent un succès croissant
- déplacements sports scolaires : estimation du coût prévu pour 2009 = 41.000 € ; prévu 4.000 € de plus pour 2010 ; ce poste étant en augmentation quasi constante, une solution alternative soit peut-être être envisagée (à étudier)
- fournitures bâtiments scolaires : clôtures à réaliser par le Service des travaux
- frais de chauffage écoles : petite diminution par rapport au budget 2009 mais on n'a pas encore d'estimation pour l'école de Warsage
- indemnités stages de vacances : engagement définitif 2009 = +/- 13.500 € ; le chiffre inscrit en 2010 a été calqué sur 2009
- délasserment personnes âgées : 4 activités réparties sur l'année dont l'excursion, une activité culturelle et une activité intergénérationnelle
- manifestations diverses : notamment journée de rencontre avec les agriculteurs, parcours gourmand, journée citoyenne et achat de vaisselle et couverts pour les réceptions
- activités sportives : jogging, week-end beach-volley, activité zone multisports Berneau
- journée de l'enfant : présentation de tous les services offerts (Commune – CPAS – ONE) et animations pour les enfants.

Extraordinaire

- réfection diverses voiries : notamment rue Craesborn, rue Joseph Dethier
 - aménagements de sécurité : notamment Thier Saive, rue de Fouron, Clos du Grand Sart
- Mr le Bourgmestre
- rappelle :
 - o que la réalisation des projets extraordinaires ne dépend pas que de l'autorité communale ;
 - o que l'aboutissement des travaux est lié à de nombreux facteurs externes (obtention de subsides, impositions des pouvoirs subsidants, négociations avec des privés, élaboration des dossiers par les auteurs de projets, etc) ;
 - confirme :
 - o que tous les projets non subsidiés (réalisés sur fonds propres ou par emprunts) débiteront en 2010 ;
 - o que dès le vote du budget, les dossiers seront lancés.

Entendu Mme F. HOTTERBEE, Conseiller du groupe RENOUVEAU, intervenant comme suit :

« Quelques questions :

A l'ordinaire :

P41 : art. 426/14002 : réseau éclairage public : vous prévoyez une augmentation de 5000 € sur 60.000, donc à peu près 8 % or les autres fournitures d'électricité augmentent peu ou pas du tout : pourquoi ?

A l'extraordinaire :

Pour les questions, je me suis basée sur le programme des investissements détaillé dans le tableau des annexes.

Vous prévoyez des aménagements de l'ancienne école de Warsage ; qu'allez-vous faire exactement ?

Pour les aménagements de sécurité autour de la nouvelle école de Warsage, vous notez différentes zones, pouvez-vous nous fournir un plan avec les détails des aménagements prévus.

Vous prévoyez la construction d'une nouvelle école alors que malgré l'augmentation nette de la population communale, la population scolaire diminue : ne vaudrait-il pas mieux d'abord analyser pourquoi elle diminue et ce que l'on peut faire pour la réaugmenter : améliorer la qualité et la visibilité de notre enseignement ?

NB : budget de 900.000 € dont 270.000 € de la Commune pour une population dans cette école au 01/10/2009 de 50 élèves (31 en primaire et 19 en maternelles) soit 3 classes.

Pour l'aménagement du sentier Trimbleu : que prévoyez-vous de faire ?

On voit un poste pour un auteur de projet pour infrastructures sportives : qu'envisagez-vous de faire ?

Dernière question : toujours dans les annexes, au tableau des locations : une locataire d'un logement pour sans-abri est là depuis maintenant 3 ans. Ce type de logement n'est-il pas prévu comme logement transitoire en attendant une meilleure situation du locataire ? »

Entendu les membres du Collège répondant aux diverses questions, chacun pour ce qui le concerne plus particulièrement :

Ordinaire

- fournitures éclairage public : crédit 2010 basé sur le compte 2008 et l'estimation pour l'entièreté de l'année 2009 ; nouveau fournisseur à partir du 1^{er} janvier.

Extraordinaire

- aménagements de l'ancienne école de Warsage : un projet de planning des travaux a été défini par le Collège et a fait l'objet d'une délibération ; en 2010 sont prévus : les logements sociaux, la toiture (dernière partie) – les bureaux du CPAS – les abords ;
- aménagements de sécurité autour de la nouvelle école de Warsage : les plans sont disponibles à l'Administration ; la seule zone subsidiée concerne l'Avenue des Prisonniers ; sur fonds propres, le Collège souhaiterait finaliser la sécurité de cette voirie ainsi que de la rue Haustrée ; la rue Craesborn serait envisagée ultérieurement en fonction des travaux qui seraient réalisés par la Région Wallonne sur la Place du Centenaire, notamment à proximité de la rue Craesborn ;
- construction d'une nouvelle école à Mortroux :
 - o Mme M.C. JANSSEN, Echevine de l'Enseignement, s'insurge contre les propos de Mme F. HOTTERBEECH et refuse que la qualité de l'enseignement soit mise en cause ;
 - o Mr le Bourgmestre rappelle :
 - d'une part, qu'il faut analyser les statistiques de la population scolaire et ne pas tirer des conclusions trop vite ;
 - d'autre part, que les modules préfabriqués ne vont plus tenir des années sans investissements importants ; que par conséquent, le Collège a fait son choix entre la construction d'une nouvelle école ou sa suppression à moyen terme ;
- aménagement du sentier du Trimbleu : prolongation vers Val Dieu
- Auteur de projet infrastructure sportive : Mr J-P. TEHEUX, Echevin des Sports, estime que la primeur du projet reviendra au groupe de travail « Sports » qui a eu une première approche dans l'élaboration de ce dossier.

Logements sans abris

Ces logements de Saint-André ont été aménagés il y a plus de neuf ans. Or, après un terme de 9 ans, la Commune peut choisir de maintenir ou non ce type d'affectation à ses logements.

Entendu Melle D. BRAUWERS, Conseiller, craignant un double impact de la déflation, d'une part sur les montants des loyers, d'autre part sur la taxe à l'IPP et se demandant si les recettes correspondantes prévues au budget ne sont pas trop optimistes ;

Entendu Mr le Bourgmestre :

- rappelant que l'effet d'une diminution des salaires en 2010 n'aurait pas d'incidence immédiate sur les recettes fiscales de l'IPP ; que la prudence s'imposera en 2011 et 2012 ;
- que le niveau des loyers ne devrait pas subir de modification importante ;

Entendu Mr J. CLOES, Conseiller, intervenant comme suit au nom du groupe RENOUEAU :

« Il ressort du budget que notre commune dispose de moyens en définitive assez confortables.

Les recettes provenant des taxes augmentent sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les taux d'imposition (quelle jouissance pour une majorité), simplement grâce au fait que la valeur des centimes additionnels augmente mécaniquement parce que :

- ❖ la population et donc le nombre de contribuables est en augmentation,
- ❖ les revenus des contribuables sont en augmentation,
- ❖ le revenu cadastral de l'immobilier est en augmentation.

Le budget comporte bien entendu tous les postes – ils sont de loin les plus nombreux – nécessaires à la vie de tous les jours. Ce sont aussi les postes dont la réalisation ne présente aucune difficulté parce qu'affaire de routine.

Mais le budget ne comporte aucun poste qui serait partie annuelle d'un objectif planifié sur le long terme et correspondant à une amélioration appréciable d'un des domaines de responsabilité de la Commune.

C'est un budget qui montre qu'on vit au jour le jour, à la petite semaine.

C'est un budget qui va permettre aux Echevins de fonctionner pépère, sans se décarcasser.

Il est vrai que la réalisation de projets ambitieux demande une dépense d'énergie considérable.

Renouveau votera donc « non » à ce budget. »

Les membres du groupe CARTEL ne partagent pas l'avis du groupe RENOUEAU, estimant au contraire que le budget extraordinaire comporte de nombreux projets d'investissement.

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

Monsieur le Bourgmestre propose de passer au vote ;

Statuant par 11 voix pour et 5 voix contre (les 5 membres du groupe RENOUEAU) ;

ARRETE :

- le budget communal ordinaire 2010 aux chiffres suivants :

Recettes : 5.937.811,78 €

Dépenses : 5.903.451,24 €

Résultat : 34.360,54 €

- le budget communal extraordinaire 2010 aux chiffres suivants :

Recettes : 2.942.307,70 €

Dépenses : 2.942.307,70 €

Résultat : 0,00 €

OBJET : CONTRÔLE DE L'OCTROI ET DE L'EMPLOI DE CERTAINES SUBVENTIONS - EXERCICE 2010

SERVICE ORDINAIRE

Le Conseil,

Vu la loi du 14.11.1983 relative à l'octroi et au contrôle des subventions octroyées par les communes et les provinces à présent reprise aux articles L 3331-1 et suivants du CDLD ;

Vu la circulaire du 14.02.2008 de Monsieur Philippe COURARD, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne, relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la liste des subventions à accorder en 2010 établie en annexe du budget 2010 ;

Considérant que toutes ces subventions sont octroyées en vue de promouvoir des activités utiles à l'intérêt général ;

Vu l'obligation pour le dispensateur de formaliser l'octroi de subvention dans une délibération qui en précise la nature, l'étendue, les conditions d'utilisation et les justifications ;

Entendu Mme F. HOTTERBEE, Conseiller du groupe RENOUVEAU, intervenant comme suit :

« Concernant le **mérite culturel** : vous notez qu'il faut introduire une demande, mais ne faut-il pas aussi être sélectionné comme pour le mérite sportif ?

Concernant **ZATPEK** : nous notez convention à renouveler en janvier 2009, n'est-ce pas 2010 ?

Enfin, au niveau général, ce tableau montre uniquement les subsides en argent et pas ceux en nature : utilisation des salles par les divers clubs de l'entité. Je pense, comme l'avait fait remarquer Mr Cloes l'année dernière, qu'il serait intéressant d'avoir cette liste également mentionnée ici. »

Entendu Melle J. LEBEAU, Secrétaire communale, précisant que le tableau des subventions sera corrigé comme suit :

❖ mérite culturel – dispositions imposées au bénéficiaire : ajout de « et être sélectionné »

❖ ASBL Sport et Santé – destination du subside : convention à renouveler en janvier 2010 ;

Après en avoir délibéré ;

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

- d'octroyer les subventions ci-après pour l'exercice 2010 dont les montants sont inscrits au budget ordinaire 2010 :

Dénomination bénéficiaire	Dispositions imposées au bénéficiaire	Destination du subside	Montant	Article budgétaire
Comités scolaires et écoles (Berneau, Dalhem, Warsage)	Attestation du responsable du comité scolaire ou du chef d'école	Divers	15.000,00 € (maximum)	722/332/01
Parents des enfants en difficulté scolaire	Attestation des heures prestées par les professeurs	Cours de rattrapage	5,50 €/H (total maximum 5.000,00 €)	761/331/01
ASBL RELIANCE A.M.O.	Documents comptables et financiers + récapitulatif heures prestées	Permettre à l'A.M.O. d'assurer une présence de 25 h/semaine du travailleur social au local des jeunes de Dalhem	15.000,00 €	761/332/02
ASBL RELIANCE A.M.O.	Justificatifs des dépenses	Fonctionnement activités local des jeunes de Dalhem	2.535,00 €	761-01/332/02
Scouts d'Aubin	Justificatifs des dépenses	Soutien moral et matériel (convention – délibé CC 31.05.07)	1.200,00 €	761-02/332/02
Les Territoires de la Mémoire	-	Convention de partenariat (délibé CC 31.01.08)	250,00 €	761/332/03
Subsides mérite	Introduire une demande	A attribuer à un ou	500,00 €	762-

culturel	et être sélectionné	plusieurs candidats en fonction des demandes	(maximum)	01/331/01
Amicale des pensionnés	Introduire une demande	Fonctionnement	75,00 € / amicale (Prévu 300,00 €)	762-01/332/02
Académie de Visé	Attestation des heures prestées Justificatifs des dépenses	Cours d'éveil musical + matériel	1.000,00 € (maximum)	762-02/332/02
Amicale Fort d'Aubin	-	Fonctionnement	250,00 €	762-03/332/02
Subsides diverses associations	Introduire une demande Justificatifs des dépenses	A attribuer à une ou plusieurs associations (culturelle, folklorique etc) en fonction des demandes	2.500,00 €	762-04/332/02
Coopération ASBL Dalhem-Thysville	Documents comptables et financiers	Partenariat (délibération CC du 17.12.09)	6.220,00 €	762-05/332/02
Sociétés patriotiques	Introduire une demande	Fonctionnement	35,00 € / société (Prévu 140,00 €)	763/332/02
Société patriotique de Warsage	Justificatifs des dépenses	Manifestation annuelle du 11 novembre	400,00 €	763-01/332/02
Mérite sportif	Introduire une demande et être sélectionné	Mérite sportif (individuel + équipe)	250,00 € (catégorie individuel) 250,00 € (catégorie groupe)	764/331/01
Subsides aux clubs sportifs	Introduire une demande Justificatifs des dépenses	A attribuer à un ou plusieurs clubs en fonction des demandes	1.000,00 €	764/332/02
TTC Bombaye – Tennis de table	Justificatifs des dépenses	Frais de fonctionnement	750,00 €	764-02/332/02
Football Club Warsage	Justificatifs des dépenses	Fonctionnement Location salle	750,00 € 400,00 € (maximum)	764-03/332/02
Royale Etoile Dalhem (Club de football)	Justificatifs des dépenses	Fonctionnement Location terrain et salle	750,00 € 1.250,00 € (maximum)	764-04/332/02
Royal Élan Dalhem (Club de football)	Justificatifs des dépenses	Fonctionnement Location salle	750,00 € 400,00 € (maximum)	764-05/332/02
Rugby Club Mosan Berneau	Justificatifs des dépenses	Fonctionnement	750,00 €	764-06/332/02
RGF Tennis Club	Justificatifs des dépenses	Fonctionnement	750,00 €	764-07/332/02
Mini Foot Club Dalhem	Justificatifs des dépenses	Location salle	400,00 € (maximum)	764-08/332/02
ASBL SPORT ET SANTE (ZATOPEK) Je cours pour ma forme	Justificatifs des dépenses	Formation des animateurs et frais administratifs (convention CC du 18.12.08 à renouveler en janvier 2010)	726,00 €	764-09/332/02

Maison du Tourisme Basse-Meuse	-	Cotisation annuelle pour la promotion touristique	0,20 €/habitant (Prévu 1.400,00 €)	765/332/02
Subsides aux oeuvres	Introduire une demande Justificatifs des dépenses	A attribuer en fonction des demandes et des besoins	125,00 €	823/332/01
Primes de naissance + adoption	-	Délibération CC du 19.06.03	50,00 €/enfant (Prévu 3.250,00 €)	825/331/01
ONE	-	Car sanitaire (convention du 13.04.06)	3.600,00 €	835/332/02
Action laïque	Lettre de demande	Soutien	500,00 €	849/332/01
Habitants	Sur demande (+ conditions délibé Collège 19.02.02)	Amélioration épuration	24,79 € 49,58 € (Prévu 500,00 €)	877/331/01
Habitants	Sur demande (+ conditions délibé CC 28.04.06)	Chauffe-eau solaires	Forfait 125,00 € (Prévu 3.000,00 €)	879/331/01
Habitants	Sur demande (+ conditions délibé CC 27.03.08)	Panneaux photovoltaïques	Forfait 125,00 € (Prévu 3.000,00 €)	879-01/331/01

CHARGE le Collège communal d'obtenir les justificatifs requis de la part des bénéficiaires des subventions pour l'exercice 2010 comme stipulé dans le tableau ci-dessus et conformément à la législation en vigueur.

La présente délibération sera transmise à la tutelle générale d'annulation. Elle sera également jointe lors de la transmission du budget communal 2010 aux autorités de tutelle.